

Un pacte ultramarin pour les

Construire un nouveau vivre ensemble qui ne laisse pas de côté les habitants des DOM et des COM, c'est le défi que propose la Ligue des droits de l'Homme.

Dominique Guibert
et le groupe
de travail Outre-mer
de la LDH

On l'a vu à la lecture de cette livraison de *Hommes & Libertés*, il n'est pas exotique de mettre en avant la question de l'égalité des droits dans les outre-mer: la LDH est dans son plein rôle en disant que la diversité des situations ne peut s'assumer que sur la base de l'égalité des droits. En ce début du XXI^e siècle, nous ne pouvons plus tolérer cette double réponse qui va de la condescendance à peine cachée aux arrangements lucratifs entre amis. En termes d'action et de vie politique, ce double syndrome se résume souvent à: «C'est la France, mais la France c'est loin.» Autrement dit, il s'agit de garder les deux fers au feu, soit pour insister sur l'unité, soit pour justifier les exceptions. Au final, ce sont les droits qui en pâtissent, puisque tout est impossible à changer.

Quand des lois d'exception perdurent...

Consacrer *Homme & Libertés* à la situation des droits de l'Homme en outre-mer n'était donc pas une affaire de circonstance, ni une opportunité de calendrier avec l'institutionnelle «année des Outre-mer» organisée en 2011. C'est constater que *La République défigurée*, pour faire référence au recueil annuel publié par la LDH sur l'état des droits, l'est encore bien plus à des milliers de kilomètres, lorsque perdurent des lois d'exception, et qu'une partie de la population (2,5 millions d'habitants) n'est considérée que comme un poids, pour ne pas dire un handicap, pour la République. Il faut en finir avec l'asymétrie qui caractérise les clichés sur les DOM et les COM. Ce qui est bien relèverait du domaine du soleil, des tropiques, de la plage et de la nonchalance. Ce qui est

mal serait du côté du coût des droits effectifs.

Ce qui fait l'unité de la République, c'est donc l'égalité des droits. Il ne peut y avoir de citoyenneté à droits réduits ou limités. Si là-bas, c'est la France, alors, c'est toute la France! S'il convient d'insister sur ce refus de la variabilité, c'est que l'outre-mer fait l'objet de toutes les attentions et de nombreuses expérimentations en matière de recul des droits de l'Homme et de la citoyenneté. Ainsi en est-il du droit à l'éducation pour les minorités en Guyane, ce qui a amené la LDH à déposer, au nom des associations partenaires, une plainte devant le Défenseur des droits. Ainsi en est-il des droits économiques et sociaux qui sont de fait accordés au rabais dans ce nouveau et dernier département qu'est devenu Mayotte. C'est aussi la question sociale qui domine à La Réunion, en particulier en matière d'implantation du service public et de l'accès à un logement.

A l'opposé du respect de la diversité, les DOM et les COM sont le terrain du développement des discriminations et des droits d'exception. C'est en toute connaissance de cause que les associations, dont la LDH, ont déposé des recours auprès des instances compétentes qu'étaient la Halde ou la Défenseure des enfants avant leur disparition dans les services du défenseur des droits. La situation sociale reste marquée par des structures à droits limités qui ont succédé à l'esclavage et/ou à l'exploitation coloniale. Des mouvements sociaux larges, populaires ont cherché, avec une ampleur, des fortunes et des suites diverses, à mettre en avant ce souci de dignité et d'égalité,

tels le LKP en Guadeloupe ou le COSPAR à La Réunion.

Enfin, à la fin de la colonisation des territoires s'est substitué un maintien des positions géostratégiques et extensives sur un domaine considérable. Car si les îles lointaines sont des confettis d'empire en termes de surface de terre, en présence maritime, l'espace est vaste. Dans la course mondiale aux nouvelles sources de matières premières, aucune nation ne se priverait de ces gisements potentiels. Ainsi, le domaine exclusif de la France apparaît aux développeurs économiques comme une force. Il s'agit aussi de l'assurance d'une présence d'ordre.

Vers une re-colonisation des ressources?

Dans la conception actuelle de la géostratégie, ces territoires apparaissent comme des bastions, et, à leurs alentours, se développent toutes les dérives de la peur obsidionale. C'est l'occasion de développer une politique de l'immigration sécuritaire et restrictive. Sans aucune référence aux contextes locaux, comme à Mayotte ou en Guyane, s'étend une politique d'exception, au mépris conscient, voulu et assumé, de la loi. S'agit-il d'une re-colonisation, plus pernicieuse parce que non dite, des espaces et des ressources comme celles de la mer? En tout cas, les questions institutionnelles sont bel et bien posées.

Le temps est venu de réagir et de construire un nouveau vivre ensemble, un nouveau contrat citoyen. Il y a urgence. Il est temps de penser autrement, de faire autrement, d'ouvrir des perspectives nouvelles. La LDH, avec ses sections des DOM et des COM, voudrait agir pour un

droits et la citoyenneté?

La République défigurée l'est bien plus à des milliers de kilomètres, lorsque perdurent des lois d'exception, et qu'une partie de la population n'est considérée que comme un poids.



véritable «pacte ultramarin pour les droits et la citoyenneté». Le gouvernement a réduit l'année des Outre-mer à une suite aseptisée et apolitique d'événements dépourvu d'objectifs de droits. Il s'agissait plutôt, après le dur conflit en Guadeloupe et les grossières erreurs du gouvernement, empêtré dans sa politique clientéliste, de tenter de reprendre la main. La LDH propose au contraire de finir l'année 2011 en réhabilitant l'effectivité des droits. Il s'agit de sortir de l'outre-mer «laboratoire du recul des droits des étrangers», haut lieu de la «lutte contre l'immigration clan-

Il ne peut y avoir de citoyenneté à droits réduits ou limités. Si là-bas, c'est la France, alors, c'est toute la France!

destine» et des mesures d'exception, sanctuaire du développement de l'illettrisme, encore trop confronté à la justice d'héritage colonial, un outre-mer exotique où les langues régionales sont sans avenir. Passer donc de l'outre-mer dépendant à des outre-mer laboratoires de la diversité, de la biodiversité, des énergies renouvelables; lieu d'expérimentation idéal pour la lutte contre l'illettrisme, pour l'innovation sociale en matière de dépendance, pour le développement d'une économie endogène, pour le développement des alternatives à la peine de pri-

son, ou encore pour la mise en œuvre d'une politique humaniste de l'immigration. Voilà l'objectif. Construire un pacte ultramarin pour les droits et la citoyenneté, c'est envisager concrètement des propositions pour construire durablement un nouveau vivre ensemble. Un pacte qui ne se réduit pas à supporter la dépendance, ni à revendiquer l'indépendance. Un pacte qui en revanche recherche l'interdépendance des territoires: une interdépendance comme celle que contient la Déclaration universelle des droits de l'Homme qui nous enjoint de rappeler, une fois de plus, que ces droits sont universels, indissociables et interdépendants.

Propositions pour un nouveau vivre ensemble

Les domaines d'existence du pacte ultramarin que nous voulons font écho à ceux que contient le Pacte pour les droits et la citoyenneté, adopté et porté maintenant par cinquante organisations syndicales et associatives au niveau national: l'exercice de la démocratie par et pour tous les citoyens; l'égalité des droits sociaux (scolarité, santé, transports, services publics, administration, état civil...) et le recul des discriminations; le respect des migrants par un refus des pratiques illégales et une politique illégitime; une justice capable de s'exercer partout et une police respectueuse des droits des populations; l'extension des libertés, en matière de droits d'expression publique, politique ou syndicale; et le respect de la vie privée.

Les articles de ce dossier indiquent où sont les chemins, où gisent les obstacles. Reste à développer l'énergie qui soulève les montagnes! ●